

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PREUILLY SUR CLAISE**  
**Séance du 08 avril 2021**

Le huit avril deux mille vingt et un, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Preuilly-sur-Claise, sous la présidence de Monsieur CHARRIER Jean-Paul, Maire de Preuilly-sur-Claise.

**Présents :**

M.CHARRIER Jean-Paul Maire, M. THOREAU Gérard, M. ROBERT Henri Adjoints, Mme DEBERNE Yolande, M. BERNARD Bruno délégué aux finances, M. JALON Benjamin, Mme PÉROT Dorothée, Mme MERCIER Marion, Mme BOTTEMINE Charlotte, Mme CHEVRY Valérie, M. BARTHÉLÉMY Mathieu.

**Absents excusés :** Mme STAMFELJ Marie-José, M. CRON Patrick, M. HOUSSEAUX Gérald

**Absent** : M. VÉRON Jean-François

Nombre de Conseillers en exercice : 15- Présents 11- Votants 11 - Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H30.

**Secrétaire de séance :** Mme BOTTEMINE Charlotte.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY note que les deux délibérations n°2021-020 et 2021-021 vont être retirées et demande si celles-ci seront revotées. Monsieur le Maire lui répond que dans le prochain conseil elles seront seulement retirées.

Monsieur Bruno BERNARD ne comprend pas pourquoi M. Mathieu BARTHÉLÉMY sollicite le retrait de ces délibérations, alors qu'il est le requérant.

M. Mathieu BARTHÉLÉMY explique que les délibérations n'ont pas été rajoutées à l'ordre du jour dans les délais légaux.

Monsieur le Maire indique que le droit sera appliqué et que cela peut engendrer des réunions supplémentaires.

Madame Dorothée PÉROT expose qu'elle ne signera pas le procès-verbal en raison d'interventions illégales et désagréables du public.

**Centre de dépistage covid-19**

Monsieur le Maire précise que 5 centres sont prévus à savoir :

Ligueil..... 08/04/2021

Descartes..... 12/04/2021

Tauxigny ..... 14/04/2021

Preuilly s/claise16/04/2021

Genillé..... 19/04/2021

La commune a reçu tous les documents informatifs et les a personnalisés. L'envoi a été effectué aux communes de l'ancien canton ainsi que le Petit Pressigny, le Grand-Pressigny, la Celle-Guenand et Barrou.

Il rappelle que le dépistage aura lieu à la salle des fêtes comportant un îlot central avec un sens de circulation.

Un agent de la commune et madame Yolande DEBERNE accueilleront le public.

Des affiches seront diffusées dans les commerces, à l'E.H.P.A.D. et chez les professionnels de santé.

**Vaccinations :**

IL rappelle que les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Mairie et que quatre séances ont déjà été réalisées à Loches. Madame Yolande DEBERNE a accompagné les personnes pour deux voyages.

Monsieur le Maire remercie à nouveau l'U.S.Y.P. et la C.C.L.S.T pour la mise à disposition de leur bus avec chauffeur.

#### **2021-029 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril dernier, afin de prendre connaissance des orientations budgétaires.

Le Maire informe que le conseil municipal doit adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 adressé ce jour par le Receveur Municipal, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121-31 du code général des Collectivités Territoriales.

Considérant la présentation du budget primitif de l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion adressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et du lotissement « La Saulaie ».

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2020 adressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par le Maire de Preully sur Claise, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion 2020 pour la Commune et le budget du lotissement « La Saulaie ».

#### **2021-030 PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET DU LOTISSEMENT « La Saulaie » de 2020.**

Les documents budgétaires relatifs à cette gestion ont été présentés à chacun des Conseillers. Les résultats de gestion 2020, conformes au compte du receveur Municipal sont ainsi arrêtés et sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal sous la Présidence de Gérard THOREAU, le Maire s'étant retiré à 19H00, conformément à l'article L2121 du Code général des collectivités territoriales.

[BUDGET PRINCIPAL 2020](#)

**Fonctionnement**

**Investissement**

Dépenses :	859.988,93€	170.031,76€
Recettes :	990.184,52€	385.455,83€
Résultat de l'exercice	+130.195,59€	+215.424,07€
Report exercice antérieur	+212.451,19 €	-170.816,39€

Résultat cumulé **342.646,78€** **44.607,68€**

RAR dépenses 134.027,54€  
 RAR recettes 10.119,00€

Besoin de financement **79.300,86€**

Affectation proposée AU 1068 : **79.300,86€**

A reprendre au budget 2021 : **263.345,92€**

### BUDGET LOTISSEMENT « La Saulaie » 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	470.214,64€	482.342,93€
Recettes	470.214,64€	460.771,28€
Résultat de l'exercice	néant	- 21.571,65€
Report exercice antérieur	12.945,54€	- 127.095,28€
Résultat final cumulé	<b>12.945,54€</b>	<b>- 148.666,93€</b>

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
 Ont adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020, pour le budget de la  
 Commune et pour le budget du lotissement « La Saulaie »

**Les comptes administratifs de l'exercice 2020 sont adoptés à l'unanimité.**

Retour de M. Le Maire après le vote à 19H05.

### **2021-031 AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET COMMUNAL**

Après avoir rappelé que le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020, s'élève à **342.646,78€**. Le Maire propose d'affecter à la section d'investissement (compte 1068) somme de **79.300,86€** et le complément de **263.345,92€** sera reporté en section de fonctionnement R002 au budget 2021.

S'agissant de l'investissement, elle présente un **bénéfice** de clôture de l'exercice de **44.607,68€**. Les restes à réaliser en dépenses sont arrêtés à **134.027,54€** et ceux des recettes à **10.119,00€** soit un **besoin de financement de 79.300,86€** prélevé sur les recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
 APPROUVE à l'unanimité cette affectation.

### **2021-032 AFFECTATION DU RESULTAT- Budget du lotissement « La Saulaie »**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice :  
Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- **Un excédent** de fonctionnement de ..... **12.945,54€**
- **Un déficit** d'investissement de ..... **148.666,93€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de reporter l'**excédent** de fonctionnement cumulé de **12.945,54€** sur le budget 2020 en section de fonctionnement au compte R002.

DECIDE de reporter le **déficit** d'investissement cumulé de **148.666,93€** sur le budget en section d'investissement au compte D001.

Monsieur Bruno BERNARD explique que la valeur du stock augmente avec les frais liés aux intérêts et que l'on ne pourra pas vendre les terrains aux prix de revient.

Monsieur Henri Robert insiste sur le fait que le problème est présent depuis plusieurs années.

## 2021-033 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Les propositions du budget 2021 ont été examinées en commission des finances et des documents ont été remis à chaque conseillers.

Le Maire présente les projets d'investissement comme suit :

- Voirie (cheminement piéton)
- Ecole (cour et cantine)
- Chapelle de tous les Saints (mise en valeur) très auto financée par les dons et subventions
- Enfouissement et éclairage rue de la Folie
- Abri et sanitaire aux abords de la voie verte
- Matériel roulant
- Emprunt

Monsieur Bruno BERNARD précise qu'une enveloppe est prévue à titre préventif pour financer un cabinet de recrutement de médecin.

Il donne les renseignements suivants :

Recettes pour le budget investissement : FCTVA 22.000 euros

Montant de la dette : 232.000 € plus lotissement 175.000€ soit 400€ par habitant

Remboursement annuel en capital : 34.000€ (commune) et 17.000€ (lotissement).

Soit une estimation de 280.000 euros de remboursement sur le reste de la mandature, ce qui renouvelle la capacité d'endettement.

Pour le lotissement la Saulaie, Monsieur Bruno BERNARD compare la valeur comptable du stock de 470.000€ au produit de la vente des 11.000m<sup>2</sup> restant entre 7 et 20€ le m<sup>2</sup> : cela représentera une importante perte comptable qu'il convient d'anticiper.

Monsieur Bruno BERNARD dit qu'une ligne de trésorerie avait été mise en place puis clôturée avant les élections 2020. Cela s'explique car les recettes fiscales sont décalées en fin d'année ce qui entraîne une difficulté de trésorerie notamment pour financer certains travaux plus tôt dans

l'année. Une ligne de trésorerie pourra être à nouveau nécessaire en fonction du rythme de paiement des investissements.

Monsieur Henri ROBERT fait remarquer que ce manque de trésorerie est aussi lié à l'avance au budget du lotissement.

Monsieur Bruno BERNARD donne le détail des investissements TTC :

- Emprunts..... 35.000€
- Travaux .....710.000€ dont :
  - La Chapelle de tous les Saints : 192.000 € Subventions et dons 156.000€
  - Voirie-Route de Loches : 127.000€ Subvention attendue 24.000€
  - Voirie diverse : 84.000€ Subvention attendue 30.000€
  - Matériel roulant : 66.000€
  - Voie verte (abri et sanitaire) : 24.000€
  - Piscine et école : 96.000€ Subvention attendue 30.000€
  - Ecole numérique : 6.000€ Subvention attendue 2.500€
  - Place des Halles : 18.000€
  - Matériel pour cuisine : 6.000€
  - Enfouissement réseaux et éclairage rue de la Folie : 24.000€
  - Informatique : 7.000€
  - Garage Destruel : 7.560€
  - Travaux en régie : 20.000€
  - Divers : 32.440€

- **Investissement sur les véhicules** :

Monsieur Henri ROBERT expose que la commission d'appel d'offre se réunira et donne le détail suivant :

La cession : deux tracteurs- un tractopelle- une tonne à lisier sur les deux que la commune possède- une épareuse- un broyeur et une benne.

L'acquisition : un tracteur avec chargeur- une benne et un broyeur latéral.

Aujourd'hui le prix le mieux disant s'élève à 76.000 euros pour l'achat de matériel avec une reprise de 25000€ soit un reste à charge de 51.000 euros.

Il donne le détail des frais effectués sur le parc de notre matériel soit 30.697€ dont

- 12.600€ sur le matériel à céder
- 13.400€ sur deux véhicules conservés (embrayage de l'Iveco et révision complète de la balayeuse).
- 4600€ frais d'entretien courant sur les 9 autres engins.

C'est donc plus de 25.000 euros de frais qui ne doivent pas se reproduire en 2021.

La tondeuse et le petit tracteur Renault présentent des signes de vétusté.

Monsieur le Maire souligne que l'investissement est nécessaire pour assurer la sécurité du personnel communal.

D'autre part, il indique que les factures (téléphones, EDF, eau, carburant...) ont été étudiées et que l'Etat sollicite les communes pour donner du travail aux entreprises (plan de relance). Il informe également que le projet de remplacement de chaudière fuel est reporté pour l'année 2022 et qu'il sera mieux subventionné.

Monsieur Henri ROBERT expose que la masse salariale du compte administratif 2020 représente entre 44 et 46% sur les recettes, selon si les charges et les recettes liées aux conventions et remboursements de l'assurance du personnel sont prises en compte. Par conséquent il en déduit que le taux de gestion du personnel est bon.

Monsieur Mathieu BARTHÉLÉMY demande des précisions sur les frais téléphoniques. Monsieur le Maire lui demande de rencontrer Monsieur Gérard THOREAU qui lui donnera des explications.

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, le Budget Communal 2021 arrêté comme suit :

### **Section de FONCTIONNEMENT**

#### **Le budget s'établit en dépenses et recettes à 1.228.545,92euros**

Réparties comme suit :

#### **Dépenses :**

011 Charges à caractère général	295.400,00€
012 charges de personnel	476.100,00€
014 Atténuation de produits	620,00€
022 Dépenses imprévues	41.000,00€
042 Dotation aux amortis.	-----
65 Autres charges gestion	107.000,00€
66 Charges financières	8.700,00€
67 Charges exceptionnelles	148.785,46€
023 Virement à section invest.	150.940,46€

**Soit total des dépenses** **1.228.545,92€**

#### **Recettes :**

013 Atténuation de charges	6.000,00€
042 Travaux de régie	20.000,00€
70 Produits des services	99.500,00€
73 Impôts et taxes	488.700,00€
74 Dotations, participations	304.100,00€
75 Autres produits	46.900,00€
76 Produits financiers	-----
77 Produits exceptionnels	-----
R002 EV reporté	263.345,92€

**Soit total des recettes** **1.228.545,92€**

### **Section INVESTISSEMENT :**

Après avoir détaillé les opérations qui la composent, la section d'investissement est arrêtée en recettes et en dépenses à **745.452,00€** Les principales opérations retenues sont :  
Voirie-Piscine- Ecole –Matériel roulant-La Chapelle de tous les Saints -  
Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
VOTENT LE BUDGET à main levée :

VOTANTS : 11    POUR : 11    CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

Le Budget est ADOPTÉ par le Conseil Municipal tel que présenté.

#### **2021-034 PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT « La Saulaie »**

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, le budget 2021

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à la somme de ..... **506.176,86€**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à la somme de .....**506.176,86€**

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent à la somme de .....**635.376,11€**

Les Membres du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

ADOPTENT à l'unanimité le budget annexe 2021 du Lotissement « La Saulaie ».

#### **2021-035 VOTE DES TAUX**

A la suite du changement d'équipe municipale en 2020, Monsieur le Maire remercie les élus et le secrétariat pour le travail relationnel et une méthodologie de travail commune.

Il remercie également Bruno BERNARD qui introduit de la pédagogie et Henri ROBERT qui rétribue ainsi que Gérard THOREAU travailleur silencieux œuvrant dans ce domaine.

Il conclut en disant que c'est un travail d'équipe.

Monsieur Bruno BERNARD rappelle aux Conseillers Municipaux, les taux d'impositions concernant les trois taxes (TH, FB, FNB) appliqués sur la Commune en 2020.

Taxe habitation : 13.06%

Foncier bâti : 15.36%

Foncier non bâti : 44.16%

Monsieur Bruno BERNARD informe le conseil municipal que la Taxe d'habitation est supprimée mais concerne encore les résidences secondaires, les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière et les locaux concernés par la fin de la réforme TH jusqu'en 2023.

Il indique que la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur le territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB 2020 soit 16.48% qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020 de 15.36%. De ce fait le taux de référence de la Taxe foncière propriété bâtie pour la commune correspond à 16.48% +15.36% soit un total de **31.84%**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2021 à **31.84%**

FIXE le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2021 à : **44.16%**

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **E.H.P.A.D :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue demain avec le collectif de soutien, Madame BADET directrice de l'établissement et des conseillers départementaux. Il indique également que Madame BADET viendra à une réunion du conseil municipal pour faire une présentation sur le fonctionnement de l'E.H.P.A.D. et évoquer certaines précisions prises. Monsieur le Maire rappelle que la restauration est revenue dans l'établissement le 1<sup>er</sup> mars dernier. Actuellement une phase 2 est en cours comprenant le diagnostic avec un maître d'œuvre pour réintégrer les supports (lingerie-repas...) la négociation pour les taux de vétusté, l'identification du montant restant à charge pour anticiper. Il souligne que le tarif journalier facturé reste inchangé. Il indique que l'intégration des fonctions supports (cuisine, lingerie et atelier) dans le bâtiment Raillère est prévue fin 2021 début 2022.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **JOURNÉE DE DEPISTAGE Covid-19 : (Le 16/04/2021)**

Madame Valérie CHEVRY se porte volontaire pour aider.

##### **FERMETURE DE CLASSE :**

Madame Yolande DEBERNE souhaite avoir des nouvelles concernant ce plan. Monsieur le Maire répond qu'un groupe de travail commun doit se constituer avec les élus et directeurs d'écoles pour bâtir ce projet. En relation avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, il faut préparer ces trois prochaines années.

Il précise qu'il faut être vigilant et qu'il serait pertinent de signer une convention pour éviter une nouvelle suppression de poste dans les trois années à venir.

##### **HISTORIQUE DU LOTISSEMENT « La saulaie »**

Monsieur Henri ROBERT prend la parole afin de retracer l'historique des travaux à savoir :

A sa création, l'ensemble des coûts sont maintenus par le budget lotissement (Les réseaux eau, assainissement, E.D.F, téléphone, eau pluviale, voirie).

Après déduction des subventions, le financement par un prêt se retrouve supporté par les m<sup>2</sup> à vendre à hauteur de 40€ le m<sup>2</sup> environ.

Ce budget laisse apparaître une dette entre le prix de la commercialisation et son coût réel, due entre le prix de revient et le prix de vente. Il insiste sur le fait que c'est une dette qui sera devant nous tôt ou tard.

Il expose que le cumul des excédents repris et conservé des deux budgets annexes (eau et assainissement) s'établit à 500.000 euros. Une partie de cet excédent a été utilisée pour la guinguette, les véhicules, la voirie et les salaires y afférents ce qui laisse apparaître seulement la somme de 100.000 euros dans le compte administratif 2020.

Il se demande pourquoi les excédents des budgets annexes n'ont pas été transférés vers le lotissement.



Il conclut en précisant que le lotissement est une dette à rajouter à notre endettement qu'il faut prendre en compte.

Le conseil municipal a délibéré 7 fois- Levée de séance à 20h20.

2021-029 Vote des comptes de gestion
2021-030 Présentation et approbation du compte administratif du Budget principal et du budget du lotissement « la Saulaie »
2021-031 Affectation du résultat- Budget communal
2021-0032 Affectation du résultat -Budget du lotissement la Saulaie »
2021-033 Présentation et vote du budget primitif principal 2021
2021-034 Présentation et vote du budget primitif du lotissement « La Saulaie »
2021-035 Vote des taux

Noms	Signatures
<b>Jean-Paul CHARRIER</b> Maire	
<b>Gérard THOREAU</b> Premier Adjoint	
<b>Marie-José STAMFELJ</b> Deuxième Adjointe	Absente
<b>Henri ROBERT</b> Troisième Adjoint	
<b>Yolande DEBERNE</b> Conseillère municipale	
<b>Bruno BERNARD</b> Conseiller municipal Délégué aux finances	
<b>Jean-François VÉRON</b> Conseiller municipal	Absent
<b>Benjamin JALON</b> Conseiller municipal	
<b>Dorothée PEROT</b> Conseillère municipale	
<b>Marion MERCIER</b> Conseillère municipale	

<b>Charlotte BOTTEMINE</b> Conseillère municipale	
<b>Valérie CHEVRY</b> Conseillère Municipale	
<b>Mathieu BARTHÉLÉMY</b> Conseiller Municipal	
<b>Patrick CRON</b> Conseiller municipal	Absent
<b>Gérald HOUSSEaux</b> Conseiller Municipal	Absent